



Permutations informatisées

De la continuité sans changement

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Mardi 13 mars 2018

Article actualisé

Suite à l'erreur de l'administration centrale dans la gestion des permutations informatisées, le ministère a communiqué les nouveaux résultats.

Pour le SNUipp, la méthode de travail du Ministère consistant à informer les personnels avant toute vérification par les élus du personnel n'est pas acceptable. Tout au long de ce malheureux épisode, nous avons fait valoir l'équité et la transparence.

Le bilan des corrections apportées

A l'issue de ces dernières opérations, on peut dresser le bilan suivant :

Permutations modifiées	178
Permutations annulées	2
Enseignants ayant perdu leur permutation	76
Enseignants ayant obtenu une permutation	80
Enseignants qui obtiennent une meilleure permutation	11
Enseignants qui obtiennent une moins bonne permutation	9

Aucun changement pour le Puy-de-Dôme. Pour autant, les collègues qui voient leur situation se dégrader ne peuvent être froidement renvoyés à l'application des règles même si le rétablissement de chacun dans ses droits est dû à notre intervention.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU demande au ministère de donner des consignes aux IA-DASEN pour permettre à un maximum de ces enseignants d'obtenir une mutation lors de la seconde phase, les ineat-exeat, sans que cela porte préjudice aux autres participants.

Le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour toutes les enseignantes et tous les enseignants.

Ces points étant énoncés, le SNUipp-FSU 63 souhaite

- ➔ la bienvenue aux collègues nommés dans le département.
- ➔ « bon vent » aux partants, comme on dit aux marins qui prennent la mer, et leur formule ses meilleurs vœux d'adaptation dans leur nouveau département.

Comme les années passées, s'il est relativement facile de sortir du Puy-de-Dôme, il est toujours aussi difficile d'y entrer ou d'y revenir, même si l'on peut constater une progression significative cette année surtout pour les collègues de l'Allier !

Au niveau national, les résultats sont à nouveau en baisse. Un grand nombre d'enseignants et d'enseignantes vont devoir attendre et se confronter à l'étape quelque peu aléatoire des permutations manuelles.

Les [sections départementales](#) du SNUipp-FSU sont mobilisées afin d'informer précisément les enseignantes et les enseignants des écoles qui ont obtenu leur mutation. Elles proposent notamment toutes les informations utiles concernant les démarches à engager pour la suite et en particulier celles relatives au mouvement...

Les résultats au niveau national

Taux de satisfaction	2018	2017	2016
Toutes demandes	23,71 %	23,93 %	23,95 %
Rapprochement de conjoint	48,13 %	48,96 %	47,28 %
Bonification 800 points (handicap)	99,71 %	97,48 %	
Bonification 100 points	34,64 %	30,42 %	

A consulter le [tableau statistique des permutations départementales](#)

Les résultats des permutations pour le Puy-de-Dôme

Résultats des permutations informatisées 2018							
63	Participants	Dont pour rapprochement de conjoint	Résultats	Taux de satisfaction	Rappel 2017	Rappel 2016	Rappel 2015
Sortants	23	11	17	74 %	100 %	83 %	78 %
Entrants	289	150	42	15 %	8 %	4 %	7 %

Sortants du 63				Entrants du 63			
	Nombre	Barème le plus haut	Barème le plus bas		Nombre	Barème le plus haut	Barème le plus bas
03 – ALLIER	4	731	64	03 – ALLIER	13	860	765
07 – ARDECHE	1	173		13 – BCHES-du-RHONE	1	552	
11 – AUDE	1	99		15 - CANTAL	2	489	431
25 – DOUBS	1	41		17 – CHARENTE-MAR.	2	36	36
30 – GARD	1	31		18 - CHER	2	839	611
31 – Hte-GARONNE	1	209		20 B – Hte-CORSE	1	481	
33 - GIRONDE	1	883		28 – EURE-&-LOIR	1	831	
34 – HERAULT	1	1 313		33 - GIRONDE	1	366	
43 – Hte-LOIRE	1	1 276		34 – HERAULT	1	222	
44 – LOIRE-ATLANTIQUE	1	288		35 – ILLE-&-VILAINE	1	621	
69 – RHONE	1	289		43 – Hte-LOIRE	2	817	753
75 – PARIS	1	81		45 - LOIRET	2	1 135	834
87 – Hte-VIENNE	1	226		75 - PARIS	1	514	
91 – ESSONNE	1	214		77 – SEINE-&-MARNE	2	619	611
Total	17			78 – YVELINES	1	726	
				83 - VAR	1	314	
				87 – HAUTE-VIENNE	1	41	
				91 - ESSONNE	2	660	567
				92 – Hts-de-SEINE	1	740	666
				95 – VAL d'OISE	2	852	575
				972 - MARTINIQUE	1	469	
				Total	42		

On notera pour cette année un solde positif d'entrants de 25 enseignants.

Cela pourrait avoir un impact sur :

- ➔ le recrutement éventuel de contractuels qui pourrait être limité, voire abandonné comme le défend le SNUipp 63,

- une réduction du nombre de postes au concours pour le département du Puy-de-Dôme,
 - le recours à la liste complémentaire du concours qui pourrait s'en trouver affaibli.
- Ces hypothèses restent naturellement à vérifier.

Les demandes d'entrées non satisfaites pour le Puy-de-Dôme

01 – AIN	4	59 – NORD	1
02 – AISNE	1	60 – OISE	5
03 – ALLIER	119	69 – RHONE	6
07 – ARDECHE	1	71 – SAONE-&-LOIRE	4
10 – AUBE	3	74 – HAUTE-SAVOIE	2
15 – CANTAL	10	75 – PARIS	3
18 – CHER	4	77 – SEINE-&-MARNE	16
23 – CREUSE	2	78 – YVELINES	17
27 – EURE	2	79 – DEUX-SEVRES	1
28 – EURE-&-LOIR	3	80 – SOMME	2
30 – GARD	2	89 – YONNE	4
36 – INDRE	2	91 – ESSONNE	14
38 – ISERE	3	92 – HAUTS-de-SEINE	28
42 – LOIRE	3	93 – SEINE-St-DENIS	27
45 – LOIRET	8	94 – VAL-de-MARNE	11
47 – LOT-&-GARONNE	1	95 – VAL d'OISE	9
54 – MEURTHE-&-MOSELLE	1	973 – GUYANE	2
58 – NIEVRE	5		
		Total	326

Départements limitrophes du 63

Départements de la région Ile-de-France



Participation au mouvement

Les collègues entrants dans le département participent aux différentes phases du mouvement. La première phase se tiendra du 27 mars au 4 avril 2018.

Ils peuvent :

- utiliser [l'application E-mouvement 63](#)
- demander à la section départementale son bulletin « spécial mouvement »
- prendre rendez-vous pour être aidé et conseillé
- interroger des conseillers syndicaux à l'une des permanences mouvement

Le calendrier des opérations

Vendredi 16 mars	Date limite pour prendre rendez-vous avec les assistantes sociales du rectorat (situation sociale ou médicale grave, RQTH en cours...)
Lundi 26 mars à minuit	Date limite pour le renvoi de la fiche N°1 (éléments sociaux, médicaux et familiaux)
Du 27 mars au 4 avril	Saisie des vœux 1 ^{ère} phase
Jeu 24 mai	CAPD mouvement Résultats de la première phase
Courant Juin	Saisie des vœux 2 ^{ème} phase
Fin juin	Résultats de la 2 ^{ème} phase
Fin août	Résultats de la 3 ^{ème} phase
Début septembre	Résultats de la 4 ^{ème} phase

Les collègues qui intègrent le département doivent remplir et renvoyer [la fiche n°2 à la DSDEN 63](#) avant le 26 mars 2018.

Les permanences mouvement

Mardi 20 mars	10h – 18h
Mercredi 21 mars	10h – 16h
Jeudi 22 mars	10h – 18h
Vendredi 23 mars	10h – 18h
Mardi 27 mars	10h – 18h
Mercredi 28 mars	10h – 16h
Jeudi 29 mars	10h – 18h
Vendredi 30 mars	10h – 18h
Mardi 3 avril	10h – 18h
Mercredi 4 avril	10h – 16h



Afin d'organiser les permanences, merci de prendre rendez-vous par mail ou par téléphone.

Les demandes d'ineat - exeat

Pour les demandes d'ineat – exeat, suivre les informations sur les sites des DSDEN afin de connaître les modalités et les dates limites de dépôt des dossiers ainsi que les sites départementaux du SNUipp. [La DSDEN 63 a mis en ligne les informations](#) relatives à cette deuxième phase de mutations interdépartementales.

Le SNUipp-FSU 63 met à la disposition des collègues des [modèles de courrier](#) à adresser à l'administration :

- un pour l'IA-DASEN du Puy-de-Dôme pour solliciter sa sortie du département (exeat)
- un pour l'IA-DASEN du département souhaité pour solliciter son entrée (ineat)

Il est possible de faire plusieurs demandes d'exeat - ineat : faire autant de courriers que nécessaire.

Penser à joindre une copie à la section départementale. Ne pas hésiter à aller en personne ou par voie électronique pour être aidé(e) dans les démarches et le suivi du dossier.

En savoir plus ...

- Article [changer de département](#) du Kisaitou pratique 63

Une question ?



L'expertise du SNUipp au service de la profession



Le SNUipp-FSU vous ouvre la voix



Besoin d'aide dans vos démarches...

Consultez le SNUipp

Premier syndicat d'enseignants du 1er degré